

Avis public

Le 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté les règlements suivants:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-91 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 11 000 000 \$;
- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-93 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE RÉFECTION DE CONDUITS SOUTERRAINS, DE PAVAGE DE CHAINES DE RUES, DE BORDURES ET TROTTOIRS, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 10 000 000 \$.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement numéro VS-R-2025-91 le 30 octobre 2025 et le règlement numéro VS-R-2025-93 le 28 octobre 2025.

Le texte complet des règlements est disponible pour consultation sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>, ou au Service du greffe, 201 Racine Est, Chicoutimi, aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

SAGUENAY, le 6 novembre 2025.

L'assistant-greffier de la Ville,

BASTIEN GAUDET